

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 30 DÉCEMBRE 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la convention de groupement de commandes du 04.08.2020 visée en Préfecture le 05.08.2020;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée par la Ville de Gap, coordonnateur du groupement,
pour les prestations de nettoyage des bâtiments pour le lot 2.
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat du coordonnateur réunie en séance du 26/12/2024 ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la Société NERA (05000 GAP) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour le groupement de commandes ;

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un Accord-cadre mono-attributaire avec un minimum et un maximum, il donnera lieu à l'émission de bons de commande, pour les prestations de nettoyage des bâtiments pour le lot n°2 avec la Société NERA (05000 GAP).

Article 2 :

Le montant des prestations pour toute la durée de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lot(s)	Désignation	Minimum HT	Maximum HT
Lot 2	Sanitaires Publics	22 000,00 €	60 000,00 €

Soit les seuils suivants par collectivité :

	Seuil minimum	Seuil maximum
Ville de Gap	20 000 € HT	50 000 € HT
CCAS dont EHPAD	0,00 € HT	0,00 € HT
Communauté d'Agglomération GAP- TALLARD-DURANCE	2 000 € HT	10 000 € HT
Total annuel	22 000 € HT	60 000 € HT

Chacun des membres du groupement étant chargé de l'exécution de sa part de marché, les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets 2025.

Article 3 :

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la notification.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 30 DÉCEMBRE 2024

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 30.12.24
Publié ou notifié le : 30.12.24

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_12_751
Objet :	MAPA-Accord-cadre mono-attributaire avec un minimum et un maximum, il donnera lieu à l'émission de bons de commande, pour les prestations de nettoyage des bâtiments pour le lot n°2 avec la Société NERA
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-30 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20241230-D2024_12_751-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20241230-D2024_12_751-AI-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_15907.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20241230-D2024_12_751-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	77.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 décembre 2024 à 14h43min30s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 décembre 2024 à 14h43min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 décembre 2024 à 14h43min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 décembre 2024 à 14h43min53s	Reçu par le MI le 2024-12-30

